



**REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE  
EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

*Assemblée Générale du 09 mars 2017*

**Objet : Budget Primitif 2017**

L'Assemblée Générale, réunie le 09 mars 2017, adopte à l'unanimité les orientations budgétaires suivantes :

- La section de *fonctionnement* s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 93 064,30 €
- La section d'*investissement* s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 453 188,70€

La participation demandée aux communes adhérentes en 2016 s'élevait à 0,05 € par habitant avec une exonération de participation financière pour les communes dont la population municipale est inférieure ou égale à 200 habitants (article 31 des statuts du Syndicat).

Selon un souhait émis lors de l'Assemblée Générale du 15 décembre 2016, une étude a été menée sur l'instauration d'un forfait de 10 € en remplacement des 0,05 € par habitant pour les communes dont la population municipale est comprise entre 200 et 500 habitants.

Ainsi, la participation des communes serait d'un montant total de 31 972,15 € soit une perte de 354,5 € pour le syndicat.

La participation demandée auprès du Département était de 20 000 € en 2016. Il est proposé de reconduire cette cotisation. Il convient de rappeler que le Conseil départemental met gratuitement à la disposition du Syndicat Haute-Garonne Environnement des moyens humains et matériels équivalents à un montant de 130 643,05 € pour l'année 2015, conformément à la convention du 20/02/2004.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale décide à l'unanimité :

- d'adopter un forfait de 10 € pour les communes membres dont la population municipale est comprise entre 200 et 500 habitants.
- d'adopter la participation des 270 communes membres pour l'exercice 2017 d'un montant de 31 972,15 € ;
- d'adopter la participation du Conseil départemental de la Haute-Garonne au budget du Syndicat Mixte pour l'exercice 2017 d'un montant de 20 000 € ;
- d'adopter le Budget Primitif pour l'exercice 2017.

Pour extrait conforme,

**Pascal BOUREAU**  
Président  
Haute-Garonne Environnement